



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/1998/1
23 juillet 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS
Cinquante-sixième session
28 septembre - 1er octobre 1998

MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA CEE

(Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Le document ci-après rappelle les exigences formulées par la Commission en matière d'établissement de l'ordre de priorité des activités, de questions intersectorielles et de réexamen des publications. Le Comité est invité à approuver la liste des priorités proposée en annexe, à appeler l'attention de la Commission sur les activités en cours concernant les questions intersectorielles et à informer celle-ci du fait que ses publications en série font l'objet de réexamens constants par un organisme intergouvernemental, le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts, et qu'elles méritent donc de continuer à paraître.

INTRODUCTION

1. En 1997, la CEE a arrêté et mis à exécution son Plan d'action (E/ECE/1347). En octobre 1997, le Comité a été informé des parties du Plan intéressant ses activités et a répondu aux demandes qui lui étaient adressées. Pour de plus amples informations sur ce sujet, voir les documents TIM/1997/1 et ECE/TIM/89, par. 7 à 9. A sa session d'avril 1998, la Commission a fait le point de l'application du Plan, notamment par les organes subsidiaires principaux tels que le Comité du bois et a pris de nouvelles décisions. Le présent document a pour objet de présenter un certain nombre d'éléments au sujet desquels le Comité devra prendre des décisions ou faire des propositions à sa session de 1998, en se fondant sur les informations nécessaires à cet effet.

Questions intersectorielles

2. A sa session de 1999, la Commission examinera l'application des dispositions du Plan d'action sur les quatre "questions intersectorielles" de la CEE 1/. Ainsi qu'il est indiqué dans le document TIM/1997/1, le développement durable du secteur forestier et des produits forestiers est au coeur des activités du Comité : cette question sera examinée en détail dans le document TIM/1998/4 sur l'appui aux activités paneuropéennes et mondiales dans le domaine de la gestion durable des forêts. Les activités en faveur des pays en transition sont abordées dans le document consacré au programme du travail. Les milieux d'affaires sont associés aux activités du Comité depuis le début.

3. En ce qui concerne *l'intégration du souci d'équité entre les sexes dans les activités principales*, la session commune du Comité et de la CEF tenue en 1996 a eu pour thème "La situation des femmes dans le secteur forestier". Le rôle des femmes dans ce secteur a également été mentionné dans les résolutions de la Conférence ministérielle de Lisbonne et dans le rapport final du Groupe interdépartemental spécial sur les forêts. Par conséquent le secrétariat propose l'inclusion éventuelle dans le programme, entre autres possibilités, d'une activité sur "Le rôle de femmes dans la foresterie européenne". Pour de plus amples renseignements concernant cette proposition, on se reportera au document TIM/1998/4.

Etablissement de l'ordre de priorité des activités du Comité du bois

4. A sa cinquante-troisième session, la Commission a approuvé les "Directives communes pour classer les activités des organes subsidiaires principaux par ordre de priorité" (E/ECE/1365, par. 29). Le Comité est invité à hiérarchiser son programme conformément à ces directives. Un projet d'ordre de priorité basé sur le classement des activités arrêté en 1997 et approuvé par le Bureau du Comité est reproduit en annexe au présent document. Le Comité voudra bien tenir compte des observations suivantes lorsqu'il examinera cette question :

1/ Il s'agit du développement durable, de l'intégration du souci d'équité entre les sexes dans les activités principales, de l'importance spéciale accordée aux pays en transition et de la participation des milieux d'affaires.

- Etant donné qu'il n'y a que six fonctionnaires de la CEE pour assurer la mise en oeuvre du programme du Comité, il n'a pas été possible d'établir l'ordre de priorité "à un niveau d'activité nécessitant l'emploi d'au moins un fonctionnaire".

L'élément de programme 1.3 (Gestion durable des forêts dans la région : appui au suivi de la CNUED et au processus paneuropéen pour la protection des forêts) devrait bénéficier d'un rang de priorité "élevé", alors que les éléments 2.3 et 2.4 (activités de *Silva Mediterranea* et du Groupe de travail de l'aménagement des bassins versants montagneux respectivement) devraient recevoir un rang de priorité "faible". Tous les autres éléments du programme du Comité du bois devraient être affectés d'un rang de priorité "moyen".

- La question de savoir comment il convient d'employer les ressources supplémentaires est abordée sous le point 5 de l'ordre du jour provisoire consacré à l'aménagement forestier durable dans la région. Après consultation avec le Bureau, le secrétariat a élaboré sur cette question (à laquelle le Comité attache un rang de priorité "élevé" depuis 1993) plusieurs propositions qui entrent dans le cadre du mandat du Comité et sont réalisables avec ses méthodes de travail ordinaires. Ces propositions ont trait aux grands thèmes suivants :

1. Rôle des écosystèmes forestiers européens dans l'atténuation des changements climatiques;
2. Problèmes commerciaux et environnementaux dans le secteur de la forêt et des produits forestiers;
3. Stratégies visant à stimuler et à promouvoir l'utilisation rationnelle du bois et des autres produits de la forêt en tant que matériaux respectueux de l'environnement et renouvelables;
4. Secteur forestier et société : dialogue, communication, participation, confrontations et règlement des différends;
5. Rôle et responsabilités des propriétaires de forêts privées en Europe;
6. Rôle des femmes dans le secteur forestier européen.

De cette manière, les délibérations du Comité au titre du point 5 de l'ordre du jour provisoire devraient permettre de déterminer avec suffisamment de précision les activités qui pourraient être mises en oeuvre avec des ressources supplémentaires.

- Comme cela est à prévoir s'agissant d'un organe dont les fonctions centrales sont "le suivi et l'analyse", la plupart des éléments du programme revêtent un caractère permanent. Pour ces activités, des informations plus précises concernant les résultats prévus pour les deux années à venir sont données dans le projet de programme, conformément à la décision de la Commission.

- Le prochain classement des activités par rang de priorité devrait avoir lieu en l'an 2000, avant la présentation du budget pour 2002-2003.

Réexamen des publications en série

5. La Commission a demandé à chacun des organes subsidiaires principaux de "réexaminer les publications en série relevant de sa compétence pour déterminer s'il est justifié de continuer à les faire paraître". Le Comité voudra peut-être faire savoir à la Commission que les publications en série paraissant sous ses auspices sont examinées en détail tous les deux ans par le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts, dont c'est la fonction principale. A sa dernière session, en 1997, le Groupe de travail a approuvé le système de collecte et de diffusion d'information et d'analyse, en proposant plusieurs améliorations. Par ailleurs, une enquête auprès des utilisateurs des publications du Comité est en cours en 1998 avec le soutien du Gouvernement finlandais, dont le but est de donner une image objective de la situation à cet égard et de veiller à ce que les publications répondent au mieux aux attentes des utilisateurs. Les résultats préliminaires de cette enquête seront présentés pendant les séances d'information technique qui auront lieu au cours de la session du Comité. Etant donné cette situation, le Comité voudra peut-être faire savoir que ses publications font l'objet de révisions constantes et qu'il y a lieu de continuer à les faire paraître.

Annexe

Projet d'ordre de priorité des éléments du programme du Comité du bois

- 1.3 Gestion durable des forêts dans la région : appui au suivi de la CNUED et au processus paneuropéen pour la protection des forêts (priorité 1)
- 1.5 Etude des marchés des produits forestiers et prévisions à court terme (priorité 2)
- 1.6 Perspectives de l'offre et de la demande de bois et de biens et services autres que la production de bois (priorité 3)
- 1.1 Collecte et diffusion d'informations sur les tendances dans le secteur, y compris publication du *Bulletin du bois* (priorité 4)
- 1.2 Analyse des ressources forestières - an 2000 (zone tempérée et zone boréale) (priorité 5)
- 1.4 Activités en faveur des pays en transition, y compris la coordination de l'application de la résolution H3 de la Conférence ministérielle d'Helsinki (priorité 6)
- 2.1 Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts (priorité 7)
- 2.2 Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières (priorité 8)
- 2.3 Groupe de travail CEF/CFFSA/CFPO des questions forestières méditerranéennes - *Silva Mediterranea* (priorité 9)
- 2.4 Groupe de travail de l'aménagement des bassins versants montagneux de la FAO (priorité 10)
